

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sonya Butera et
consorts au nom du groupe socialiste – Avoir plus d'une langue à son arc : quelle est la place
accordée aux cours de langue et culture d'origine dans le canton de Vaud (22_POS_31)**

1. PREAMBULE

Pour examiner cet objet, la commission s'est réunie le 22 mars 2024 à la salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Elodie Golaz Grilli, Alette Rey-Marion, Laure Jatton, Sabine Glauser Krug (remplace Claude Nicole Grin), Regula Zellweger (remplace Florence Bettschart-Narbel), Eliane Desarzens (remplace Carine Carvalho), Muriel Thalmann (remplace Sylvie Pittet Blanchette) et de MM Jacques-André Haury, Vincent Keller, Guy Gaudard, Vincent Bonvin, John Desmeules, Nicolas Glauser, Marc Morandi, sous la présidence de la soussignée Aude Billard.

M. Frédéric Borloz (Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle) était accompagné de Mme Nathalie Jaunin (Directrice générale adjointe, Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, Direction pédagogique).

M. Philippos Kokkas (Assistant de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil) remplaçant M. Jérôme Marcel (Secrétaire de la commission) et accompagné de M. Fabio Fernandes (Apprenti au Secrétariat général du Grand Conseil), a rédigé les notes de séance.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le **Conseiller d'Etat** reconnaît l'importance de l'enseignement des cours de langue et de culture d'origine (LCO) et soutient de diverses manières la tenue de ces enseignements dans les établissements scolaires vaudois, notamment en mettant à leur disposition des locaux, en facilitant la communication entre les enseignants des LCO et les parents en passant par les agendas scolaires, et en reconnaissant certains enseignements par l'octroi de certification. Cependant, les offres LCO, comme souligné par la postulante, sont le fruit d'acteurs divers, associations et écoles privées, lesquels sont regroupés sous le terme générique d'écoles de langue et culture d'origine (ELCO). Le rapport du Conseil d'Etat fait une présentation brève de la situation actuelle, soulignant la diversité des intervenants, et la difficulté à ce stade de faire un recensement de l'offre. Il s'aligne avec la postulante sur l'importance de faire un recensement, et reconnaît les multiples bénéfices notamment pour l'intégration des élèves. Un tel recensement cantonal est à l'étude.

3. POSITION DE LA POSTULANTE / OU AUTRES

La postulante absente exprime, par la voix de sa représentante à la commission, ses remerciements au Conseil d'Etat, mais fait part d'une certaine déception face à un rapport qui n'apporte pas d'information plus quantitative sur la situation actuelle, à ce stade.

4. DISCUSSION GENERALE

La discussion générale porte principalement sur les enjeux sous-jacents à la problématique de la reconnaissance des LCO, et de la dualité entre le souhait que le Conseil d'Etat prodigue un soutien à ces écoles, sachant qu'il n'en a pas le contrôle. Tous s'accordent sur le fait qu'on ne souhaite pas une immission de l'Etat dans le fonctionnement des ELCO. De nombreux députés souhaitent, cependant, que l'Etat se montre plus proactif, et plus systématique dans son offre de support, ce qui dépend d'une meilleure connaissance de l'ensemble des ELCO, et donc d'un recensement.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 8 voix pour, 7 contre et 0 abstention.

Lausanne, le 6 octobre 2024.

*La rapporteuse :
(Signé) Aude Billard*